

1. Intitulé du certificat (NL)

Ervaringsbewijs: stikster (m/v)

dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Certificate of professional competence: sewer (m/f) (EN)

Titre de compétence professionnelle: piqueuse (h/f) (FR)

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Description des compétences acquises

La norme a été développée et approuvée par les partenaires sociaux sectoriels.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle sait :

interpréter la tâche :

- positionner les éléments les uns par rapport aux autres selon les spécifications de la fiche ;
- préparer les éléments dans l'ordre des manipulations des machines utilisées ;
- placer une plieuse, un guide et/ou un pied-presseur sur la machine en fonction de la tâche ;
- contrôler la présence d'une bobine sur la machine.

piquer :

- piquer droit sur la ligne indiquée ;
- piquer des tissus endroit sur endroit ;
- piquer deux couches l'une sur l'autre en conservant le bord ;
- ne rien couper du tissu lors du surjet ;
- veiller à ce que la couture soit plate lors de la surpiqûre ;
- alimenter le guide en tissu pour qu'aucun pli ne se forme dans le tissu ;
- piquer un arrondi en tournant le tissu point par point dans le sens de la piqûre ;
- respecter les marques.

intervenir de manière experte :

- mesurer le nombre de points par cm ;
- restaurer la pression du pied-presseur ;
- restaurer la tension du fil ;
- remplacer une aiguille sur une machine à 1 aiguille ;
- réparer une rupture de fil sur une machine à 1 aiguille et une machine à 2 aiguilles ;
- éliminer les résidus de tissu sous la plaque à aiguilles.

Le titulaire du titre de compétence professionnelle peut prouver une connaissance :

- de la compréhension des causes des anomalies de points.

travailler en sécurité :

- éteindre la machine pour apposer le fil et introduire l'aiguille ;
- laisser en place la protection d'aiguille sur la machine ;
- ranger les outils à l'endroit qui leur est destiné.

Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément au certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>

© Communautés européennes 2002

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles pour le détenteur du certificat

Le détenteur du titre de compétence professionnelle sait travailler comme piqueuse dans le secteur de la confection.

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur <i>Centre de test reconnu par les autorités flamandes</i>	Nom et statut juridique de l'autorité régionale responsable de l'accréditation/de la reconnaissance du certificat Ministère flamand de l'Emploi et de l'Economie Sociale <i>Boulevard Roi Albert II 35 boîte 21 1030 Bruxelles</i>
Niveau (national ou international) du certificat <i>Niveau Flamand</i> <i>VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)</i>	Système de notation / conditions d'octroi <i>Toutes les compétences telles que décrites sous le point 3 doivent être prouvées.</i>
Règlements internationaux	
Base légale <ul style="list-style-type: none">• <i>Arrêté du Gouvernement flamand du 23 septembre 2005 portant exécution du décret du 30 avril 2004 concernant l'acquisition d'un titre de compétence professionnelle.</i>• <i>Arrêté ministériel du 22 décembre 2006 pour déterminer la norme pour le titre de piqueuse.</i>	

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description du parcours suivi	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
Validation des Acquis de l'Expérience	100	2 heures 30 minutes
Durée totale de l'évaluation menant au certificat		2 heures 30 minutes

Information complémentaire :

L'évaluation a été développée selon la norme de piqueuse, telle qu'établie et approuvée par les représentants des salariés et des représentants des employeurs du secteur. L'évaluation consiste de l'évaluation facultative d'un portfolio et de l'évaluation proprement dite par 2 évaluateurs selon la norme de piqueuse.

Pour plus d'informations :

www.ervaringsbewijs.be

Répertoire flamand des suppléments au certificat Europass :

Vous pouvez télécharger les suppléments au certificat Europass dans différentes langues et trouver aussi une description des systèmes nationaux et régionaux pour les qualifications sur :

www.europass-vlaanderen.be/cs